



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 MARS 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 7^e jour du mois de mars 2017, à 17h45 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Christian Grenier,
Alain Delarosbil,
Frédéric Delarosbil,
Hébert Huard

Est absent : Monsieur Rémi Whittom

Est également présent Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 17h45 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

Le maire, monsieur Paul-Arthur Blais, demande à l'ensemble des conseillers présent (5) de renoncer à leur avis de convocation, afin de pouvoir tenir l'assemblée extraordinaire en date et lieu soit le mardi 7 mars, compte tenu d'une difficulté de transmission de l'avis de convocation.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2017-03-51 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
 - Dépôt des déclarations pécuniaires
5. Résolution en appui à un projet dans le cadre du FIC 150
6. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres portant sur l'installation du câblage du Complexe sportif
7. Acquisition et configuration du réseau internet au Complexe sportif
8. Réfection du sous-sol de la Maison des Citoyens
9. Période de question
10. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2017-03- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Le greffier fait lecture des déclarations pécuniaires des élus de la Ville de Paspébiac et indique que les déclarations sont des documents publics qui pourront être consultés au bureau du greffe à la Maison des Citoyens et seront également transmises au Ministère des Affaires municipales comme le stipule la législation québécoise.

2017-03-52 5- RÉSOLUTION EN APPUI À UN PROJET CULTUREL DANS LE CADRE DU FIC 150

CONSIDÉRANT QUE le service de la Culture et des loisirs de Paspébiac a déposé un projet « *Kaleïdoscope théâtral – 150 ans d'histoire et de culture* » auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du programme Fonds Canada 150;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à tenir une série d'activités d'avril à octobre 2017, en privilégiant l'histoire et la culture théâtrale afin de créer des ponts entre les différentes communautés de la région;

CONSIDÉRANT QUE les activités réuniront entre autres la Troupe La descendance, le Festival du TRAC, le service d'accueil des nouveaux arrivants, des personnes issues de différentes origines vivant dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien demandée au Fonds Canada 150 est de quarante mille six cent onze (40 611\$) dollars sur un budget de soixante-deux mille quatre cent trente-sept (62 437\$) dollars;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil municipal autorise le service de la Culture et des Loisirs à développer le projet *Kaleïdoscope théâtral- 150 ans d'histoire et de culture* et autorise Madame Chantal Robitaille, directrice du service de la Culture et des Loisirs et du Centre Culture à signer les documents relatifs à la demande formulée auprès du Fonds Canada 150.

Adoption unanime

2017-03-53 6- IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN CÂBLAGE AU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QU'une soumission sur invitation a été tenue par la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont :

- Infocom Télécommunications de Carleton-sur-mer
- Télé communication de l'Est de Maria
- Serge A. Couture Électrique inc.

CONSIDÉRANT QU'Infocom Télécommunications et Système de sécurité a déposé la soumission la plus basse et conforme au devis :

<i>INFOCOM :</i>	<i>5 477.05\$ avant les taxes applicables</i>
<i>Télécom de l'Est :</i>	<i>11 357.12\$ avant les taxes applicables</i>
<i>Serge. A. Couture Électrique</i>	<i>6 741.54\$ avant les taxes applicables</i>

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que la Ville de Paspébiac autorise la direction générale à accorder le contrat portant sur l'installation du câblage au Complexe sportif en vue de l'implantation des système téléphoniques et internet à INFOCOM de Carleton-sur-mer pour l'exécution pour un montant maximum de cinq mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et cinq cents (5 477.05\$) avant les taxes applicables.

Adoption unanime

2017-03-54 7- **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET CONFIGURATION
DU RÉSEAU INTERNET AU COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a tenu un appel d'offres sur invitation visant à répondre à un besoin de configuration d'un réseau internet et d'un réseau sans fil au Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le devis demandait un prix pour la configuration et un second prix pour l'installation du réseau sans fil (Wi-Fi);

CONSIDÉRANT QUE pour la configuration du réseau les soumissions reçues sont :

- INFOCOM/NAVIGUE.COM 1525 \$
- SERVICES INFORMATIQUES GILLES BUJOLD 1349.65\$

CONSIDÉRANT QUE pour l'installation du réseau sans-fil les offres reçues sont :

- INFOCOM/NAVIGUE.COM : 2 antennes - 2000\$ 7 antennes – 7 000\$
- SERVICES INFORMATIQUES GILLES BUJOLD : 2 antennes - 578\$ 7 antennes – 2 023\$

Les soumissions totalisent donc un maximum de :

- INFOCOM/NAVIGUE.COM 1525 \$ + 7000\$ = 8 525\$
- SERVICES INFORMATIQUES GILLES BUJOLD 1349.65\$ + 2 023\$ = 3 372.65\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la Ville de Paspébiac autorise la direction générale à accorder un contrat pour l'installation du réseau sans fil et la configuration du réseau internet à Services informatiques Gilles Bujold pour un montant maximum de trois mille trois cent soixante-douze dollars et soixante-cinq cents (3 372.65\$) avant les taxes applicables.

Adoption unanime

2017-03 **8. RÉFECTION DU SOUS-SOL DE LA MAISON DES CITOYENS**
REPORTÉ unanimement

~~Considérant que la ville de Paspébiac souhaite aménager le sous-sol de la Maison des Citoyens pour répondre à des besoins d'archivages~~

~~Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été formulé~~

~~Considérant que deux entrepreneurs ont déposé des soumissions~~

~~Considérant que les deux soumissions déposées représentent des coûts de :~~

~~Construction Joey Leblanc _____ 14 850.00\$ avant les taxes applicables
Construction RDP inc. _____ 10 150.00\$ avant les taxes applicables~~

~~EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ appuyé par
_____ que la ville de Paspébiac autorise la direction générale d'octroyer un
contrat à _____ pour un montant maximum de _____ pour
l'aménagement du sous-sol de la Maison des Citoyens afin d'assurer l'installation des
archives municipales.~~

REPORTÉ UNANIMEMENT

2017-03 10- PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-03-55 11- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Gina Samson** que la séance soit levée. Il est 18h50.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier